

STAT AGRICOLES EURE-ET-LOIR

BULLETIN D'INFORMATION SUR LES STATISTIQUES DÉPARTEMENTALES EN APPRENTISSAGE AGRICOLE

DANS CE NUMÉRO :

Les apprentis en Eure-et-Loir	1
Les ruptures de contrat	1
Nombre de contrats par niveau	2
Les effectifs par CFA	2
Quelques recommandations	2

Éléments clés :

- Une baisse du nombre de contrat qui se confirme sur les trois dernières campagnes
- Les secteurs « culture » et « élevage » augmentent leur effectif d'apprentis.
- Les ruptures en activité « paysagiste » sont plus nombreuses
- Les formations BTSA et BAC PRO sont en progression
- 59 % des apprentis se forment dans les CFA de la région Centre
- Dérogation pour utilisation de machines dangereuses : soyez vigilants

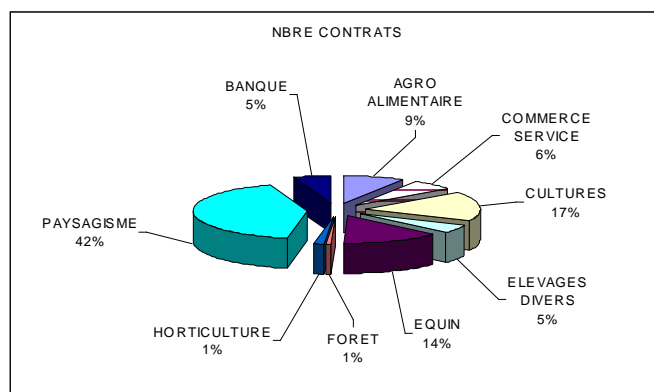
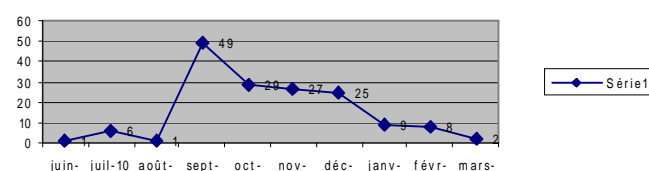
*Nota : le nombre de point correspond à une augmentation en %.
Exemple : + 6 points = + 6%*

LES APPRENTIS EN EURE ET LOIR

Le point sur les enregistrements des contrats au 30 avril 2011

La campagne n'est pas tout à fait achevée, mais au premier constat, nous remarquons une baisse sensible du nombre de contrats enregistrés par nos services par rapport aux campagnes précédentes (2008 : 171, 2009 : 175). Cette diminution peut s'expliquer par la conjoncture économique difficile à laquelle sont confrontées les entreprises, et qui n'incite pas ces dernières à s'engager vers ce type d'emploi. L'incitation financière initiée par l'Etat (prime 1800 € et exonération de charges sociales partielles ou totales) pour favoriser la formation en alternance n'a pas eu l'impact escompté sur notre département. Cette chute des effectifs d'apprentis peut aussi avoir sa définition dans le manque de motivation des jeunes vers certains métiers qui jusqu'à présents étaient assez prisés. Cette tendance à la baisse n'est pas propre à notre département, elle est nationale (288 000 contrats tous secteurs d'activité confondus en 2009, et 299 000 contrats en 2008 - source DARES - Février 2011)

157 CONTRATS ENREGISTRÉS SUR LA CAMPAGNE
DU 1ER JUIN 2010 AU 7 AVRIL 2011



La répartition des contrats par secteur d'activité

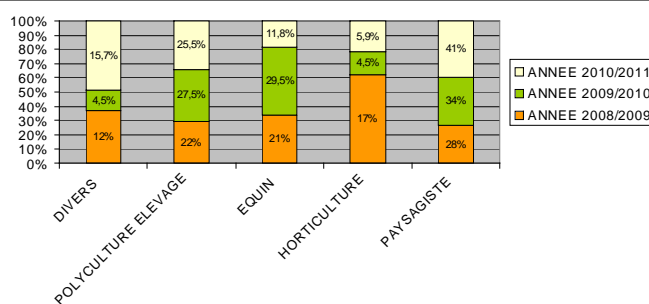
Sur le plan départemental, 42 % des contrats relèvent du secteur paysager. Nous pouvons observer une diminution par rapport à la campagne précédente (-5 points). Quant aux secteurs « culture » et « élevages divers », l'effet est inversé (+5 points). Cela s'ex-

plique par l'intérêt des jeunes à vouloir continuer leur parcours en alternance au niveau du BTSA. D'autre part les employeurs recrutent plus facilement à ce niveau de formation car les jeunes arrivent sur les structures avec une certaine maturité et un savoir faire professionnel.

LES RUPTURES DE CONTRAT

A ce jour nous avons enregistré **51 ruptures** depuis le début de cette campagne

(+ 6 points par rapport à la campagne précédente). Fort est de constater que le secteur le plus touché est celui du paysagisme (+ 7 points par rapport à l'année 2009-2010). Le contexte économique difficile, des jeunes qui ont du mal à faire un choix professionnel engendrent beaucoup de ruptures et principalement sur le niveau V (CAPA-BEPA). Quant au secteur « divers » qui regroupe les activités



tertiaires (banque, vente etc.), la tendance est aussi à la hausse. **Le motif des ruptures** est pour 68 %, établi sur un accord commun, et 25 % sur la période d'essai. Les ruptu-

res de contrat sont plus importantes chez les hommes (39) que chez les femmes (12) contrairement à la campagne précédente où il y avait un certain équilibre entre les deux.

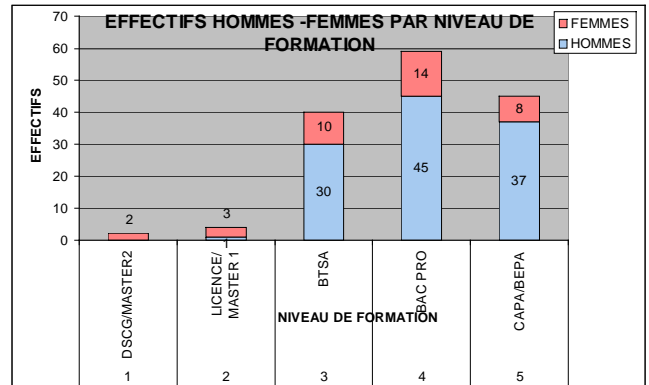


NOMBRE DE CONTRATS PAR NIVEAU ET PAR CATEGORIE H/F

En règle générale, les contrats s'adressent plus aux garçons du fait des métiers traditionnellement masculins. Cependant on peut noter une évolution de l'effectif féminin sur le niveau 3, par rapport à la campagne précédente (+6 points). Les effectifs des apprentis se concentrent principalement sur des niveaux de formation plus élevés 3 et 4. La mise en place du Bac pro 3 ans a favorisé l'élévation des niveaux de formation en intégrant par exemple des jeunes issus de 3ème. Cette entrée plus massive en niveau 4 a des répercussions sur le niveau 5 qui jusqu'à présent était la principale

source d'entrée en apprentissage. Son effectif d'apprentis est en net recul par rapport à la campagne précédente (-17 points). Maintenant, les niveaux d'enseignement supérieur restent très faibles, la voie de l'apprentissage reste la

principale source pour les métiers dits techniques, sur des niveaux moins élevés. Les quelques apprentis que nous retrouvons à des niveaux supérieurs de formation, relèvent du secteur tertiaire (banque, gestion...).

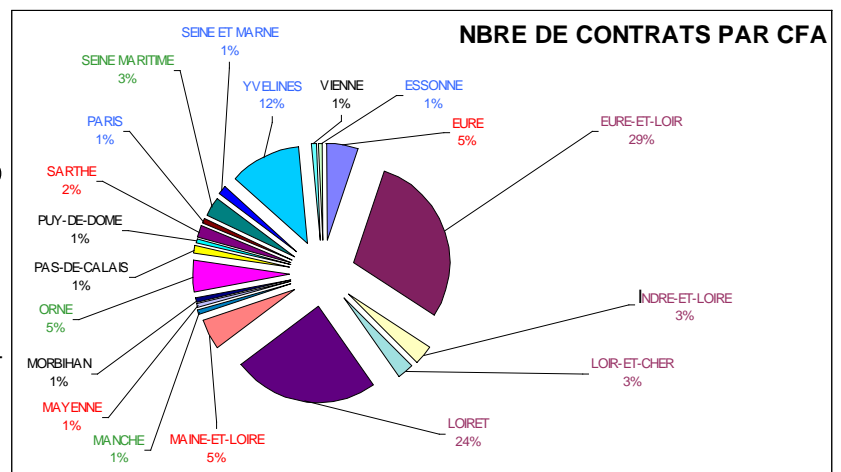


LES EFFECTIFS PAR CFA

Pour cette campagne, les contrats traités par nos services arrivent, en grande majorité, des CFA de la Région centre : 59 %.

Pour la répartition des autres grandes régions :

Ile de France : 15 %; Normandie : 14 % Pays de Loire : 8 % et autres régions : 4 % %.



Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
 10 rue Dieudonné Costes
 28024 CHARTRES CEDEX
<http://www.chambre-agriculture-28.com/>

Service Formation Installation Transmission Emploi

Apprentissage
 Tél : 02.37.24.45.37
 Fax : 02.37.24.45.90

Nathalie BOULAY : Référente apprentissage
 Mail : n.boulay@eure-et-loir.chambagri.fr
 Karyne PETIOT

QUELQUES RECOMMANDATIONS

La nouvelle campagne entre en vigueur à compter du 1er juin 2011. Quelques recommandations sont préconisées lors de l'embauche d'un jeune à savoir :

- votre jeune est mineur, il sera amené à utiliser du matériel soumis à dérogation. Pensez impérativement à programmer la visite médicale avant l'embauche. Cette dérogation, listant le matériel que vous utilisez,

devra être visée par le médecin de la MSA, le professeur qui suit le jeune pour cette formation et ensuite l'inspecteur du travail. **Sans l'accord de l'inspecteur du Travail, vous ne pouvez pas faire utiliser du matériel soumis à dérogation à votre apprenti mineur.** L'inspecteur a un délai de 2 mois à réception de la dérogation dans ses services, pour donner son autorisation ou non. Maintenant le formalisme n'est pas toujours facile à assurer :

élaboration du contrat, prise de rendez-vous à la MSA pour la visite médicale, réclamation des diverses dérogations (machines, âge, durée...), déclaration d'embauche etc. La Chambre d'agriculture se met à votre service pour vous aider dans vos démarches avec la prestation « **Contrat d'apprentissage facile** ». **Vous pouvez nous téléphoner ou bien retrouver toutes ces informations sur notre site internet. Contactez-nous.**

